

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LE PETIT TUNISIEN

ABONNEMENTS : Tunisie et Constantine : Un an, 10 fr. ; six mois, 6 fr. France et Algérie : Un an, 12 fr. ; six mois 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste. Les annonces sont reçues en France et à l'étranger dans toutes les grandes agences et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : LACROIX

REDACTION et ADMINISTRATION : Rues d'Italie et Hannon, Tunis

INSERTIONS : première page : 5 fr. la ligne ; Echos, 2 fr. ; Chronique locale : 1 fr. 50 ; Faits divers : 1 fr. ; Réclames en troisième page, 0 fr. 80 ; quatrième page, 0 fr. 40. Payables d'avance.

Secrétaire de la Rédaction : GANOUNA

Enormité voulue

Une Enormité voulue!

Les mensonges de Bellot et consorts

Nous n'aurons jamais tout dit sur la dernière fantastique Assemblée Générale de la Société des Phosphates Tunisiens.

Inutile d'insister, n'est-ce pas, sur le piteux aveu de l'appauvrissement des gîtes de Kalâa-Djerda, qui a amené la S. P. T. à augmenter son capital pour acquérir du Crédit Foncier le gisement de Meheri-Zebbeus, qui ne réalise rien peut-être pas, disent les personnes autorisées, toutes les espérances que l'on pouvait fonder sur lui.

Du persiflage à ce sujet ? Ce serait railler un mort ; d'autant plus qu'appauvris ou non par une exploitation intensive, les phosphates de Kalâa-Djerda, ou du moins leur représentation pécuniaire, devront être obligatoirement et légalement restitués à leurs légitimes propriétaires.

Non, si nous revenons aujourd'hui à la dernière assemblée générale de la Société des Phosphates Tunisiens, c'est pour insister sur un passage du rapport que le Conseil d'Administration rédigea avec la collaboration connivente du Sénateur Stephen Pichon.

Dans ce fin morceau de haute littérature, auquel la prose de l'ancien Ministre des Affaires Etrangères donne un attrait d'épices opiacées, il est dit, en effet, textuellement ceci :

« Le Tribunal Mixte juge EN TOUT sans aucun recours d'appel. »

Vraiment, a beau mentir qui vient de loin ! Pour aller raconter à Paris que le Tribunal Mixte est une juridiction suprême jugeant EN TOUT en dernier ressort, il faut avoir véritablement une dose d'aplomb incommensurable !

Tout le monde sait ici que le Tribunal Mixte ne juge qu'en matière purement foncière, et encore à un point de vue strictement pécuniaire !

Ceux qui sont au courant savent aussi le piteux échec de Monsieur Bellot devant le Tribunal Mixte, lorsqu'il se fut agi de l'inscription de ses prétendus droits réels immobiliers.

Nul n'ignore enfin, et il ne faudrait pas que les actionnaires de la S. P. T. l'oublient, que l'immatriculation de Kalâa-Djerda n'impliquait nullement l'octroi de la mine en joyeux don à Bellot et consorts.

Il est de fait que le Tribunal Mixte a si peu donné Kalâa-Djerda à ceux qui la voulaient, que le côté possesseur du procès judi-

ciaire est loin d'être entièrement vidé, et que la Cour d'Alger, au rôle de laquelle l'affaire est inscrite, ne s'est pas encore prononcée. Par la faute de qui ? Par celle des exploiters actuels de Kalâa-Djerda, tant Français qu'Italiens, anciens ministres et anciens liquoristes, de qui les moyens dilatoires retardent indéfiniment l'issue non douteuse du procès.

Lorsqu'on en arrive aux mensonges, on est bien près de la fin !

JEAN-SANS-PEUR.

NOS ÉCHOS

« O »

A la Résidence. — M. Alapetite a précédé S.A. le Bey à Toulon. Il a été suivi de près par M. Des Portes de la Fosse, parti en congé régulier, ainsi que M. Puaux.

M. Dobler, ancien Directeur de la Tunisie au ministère des Affaires Etrangères, est arrivé la semaine dernière à la Maison de France, où il occupe ses nouvelles et hautes fonctions de Délégué à la Résidence. Nous lui adressons nos plus courtois souhaits de bienvenue.

M. Philippe Bériel, chef du Secrétariat Particulier, Inspecteur Général de l'Enseignement Professionnel des Indigènes, partira à son tour en congé vendredi prochain 19 juillet.

Notre journal. — Durant la période estivale, notre journal paraîtra aux dates suivantes :

16 et 30 juillet ; 13 et 27 août ; 10 et 24 septembre ; 8 octobre ;

A partir de cette dernière date nous reprendrons la périodicité hebdomadaire, en attendant que notre direction réalise le programme d'améliorations et de perfectionnement dont elle entretenait ses fidèles lecteurs, dans un de nos derniers numéros.

C'est la faute à la Poste. — Quelques-uns de nos abonnés se plaignent de ne pas recevoir régulièrement notre journal. Nous transmettons leur doléance à l'Office Postal qui, à chacun de nos numéros, l'intégralité de notre expédition entièrement routée, est sans excuse lorsque des numéros n'arrivent pas à leurs destinataires.

Même la grève ne suffirait pas à expliquer de tels errements qui se produisent depuis bien avant la mise bas.

Prise d'arme. — Une prise d'arme, suivie de réjouissances fraternelles du plus charmant effet, a eu lieu dernièrement à la Caserne Saussier, à l'occasion de la remise de la croix d'officier de la Légion d'honneur à M. le lieutenant-colonel en retraite Bouquier, Directeur des Magasins Généraux, à qui nous réitérons nos affectueux compliments.

Nécrologie. — Nous adressons, nos compliments de condoléances à la famille de M. Marcel Plessix, décédé à Paris, à ses collaborateurs de la "Tunisie Industrielle", ainsi qu'à l'Association Commerciale et au Syndicat des Entrepreneurs, dont il était respectivement trésorier et secrétaire.

Hier après-midi ont eu lieu les obsèques de Mme Allard, mère et belle mère de Mme et de M. Léal, directeur de la Sûreté.

La levée du corps s'est faite au domicile mortuaire boulevard Gambetta, où s'étaient réunies les personnes, désireuses de témoigner leur sympathie à M. et Mme Léal. Parmi elles se trouvaient les directeurs et chefs de service des grandes administrations, le capitaine Jouin, un grand nombre d'officiers, tous les commissaires et le personnel de la police et de nombreux amis.

Du boulevard Gambetta tout le monde a suivi le convoi funèbre jusqu'au cimetière de Bab el Bhar où l'inhumation a eu lieu.

Nous renouvelons à M. et à Mme Léal, l'expression de notre respectueuse sympathie.

Succès universitaire. — Notre ami M. N. Tayeb vient de subir avec succès les examens de la licence en droit devant la Faculté d'Alger.

Nous lui adressons nos bien cordiales félicitations.

— Nous apprenons avec le plus vif plaisir

que notre excellent ami M. F. Binhas officier d'Académie Principal clerc à l'Etude de notre ami M. Gallini avocat-défenseur à Sousse vient d'être brillamment reçu aux examens de la licence en droit devant la Faculté d'Alger.

Nos sincères félicitations.

Un qui s'en va. — On a annoncé le récent décès survenu à Paris, de M. Henry Loiseleur, ancien avocat non inscrit à Tunis, où il s'occupait d'affaires minières, plus ou moins heureuses, et où il vit ses conseils de procédure dans l'affaire de Kalâa-Djerda récompensés, royalement récompensés, par son ami Bellot, d'une mince tranche de ce gâteau volé.

Parti armes et bagages pour Paris, il se vit, dans la capitale, impliqué dans une poursuite pour vente illégale d'obligations à terme, et contravention à la loi sur les loteries, qui se termina par une condamnation à quelques mois de prison. Le défunt que la mort a enlevé avant que l'appel interjeté par lui fût vidé, était âgé de soixante-cinq ans.

Dans la Légion d'Honneur. —

M. le capitaine Boy, de l'artillerie, attaché à la Résidence générale de France à Tunis, vient d'être fait chevalier de la Légion d'honneur. Ses nombreux amis ont appris cette nouvelle avec plaisir ; nous nous joignons à eux pour adresser au nouveau légionnaire nos vives félicitations.

La médaille de 1870-71. —

Toutes nos félicitations à M. Alexandre Daninos, ancien capitaine de 1871, père de M. Léon Daninos, directeur de la Banque Franco-Tunisienne à Tunis, de M. V. Daninos, avocat-défenseur à Sousse, et de M. Alfred Daninos, industriel dans la même ville, qui vient de recevoir la médaille de 1870-71.

Nous sommes heureux d'apprendre que les diplômés sont enfin parvenus et ont été remis à MM. Lalliermonnet, commandant Valleite, Kneiss et Besson, baron d'Orléans, Pourré, Baisat, Avrillon, Lavit, Advier, Bcaill, Bourdiol, Lethon, Ferreux, Ghoudron, Graignat, Guhenbulh, Hope, Rappe, Julin Lefol, Mognien, Marin, Martinot, Mobsammed ben Bouididj, Picoron, Robert, Rousca, C. Crispanti, Salah ben A'li Sinsalchi, Teute, à qui nous présentons nos sincères félicitations.

La sincérité du jeu de hasard.

— Un lecteur nous fait remarquer que le Ministre de l'Intérieur a prescrit depuis quelques mois dans les salles de jeu des Cercles et Casinos, l'usage de « sabots », servant à la manipulation des cartes à jouer, le sabot empêche, en effet, l'intromission dans les jeux de « portées » ou « séquences » dont la présence compromet gravement les intérêts des joueurs honnêtes.

En observant que le Casino Municipal de Tunis s'est empressé d'adopter l'usage du sabot, notre correspondant occasionnel nous demande s'il n'y aurait pas lieu d'exiger les mêmes précautions de la part de tous les établissements similaires de la Régence.

Nous transmettons cette observation très d'actualité au service de la police des jeux en la priant d'imposer aux Casinos de plager l'usage des sabots.

Autour d'un tamponnement.

— Il y aurait beaucoup à ergoter sur l'accident de la gare de Tunis qui a failli avoir une certaine gravité !

L'on a eu raison de dire que le nouveau tamponnement qui s'est produit dans cette zone dangereuse où les deux voies normale et étroite s'enchevêtrent inextricablement, est un peu le fait de tout le monde ; de la compagnie qui ne prend pas ses mesures pour dégager ses aiguillages dans cette passe périlleuse ; des Travaux Publics qui ne l'y obligent pas ; du mécanicien tamponneur qui ne prévenait pas de sa survenue ; de la machine elle-même, défectueuse et bancalée.

A présent, que va-t-on faire ? Payer la casse et persévérer dans les anciens errements ? Sans doute !

Au Bône-Guelma

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Vous avez vu avec quel ensemble les journaux de nos bons bourgeois s'élèvent contre les mouvements et même les ennuis suscités par la grève des inscrits. Leurs protestations n'ont comme

précédent que l'énergie avec laquelle les inscrits savent défendre solidairement leur cause.

Que dirait-on encore si une pareille grève se décidait parmi les Cheminots du B.-G. et si à l'activité présente, ils opposaient la force d'inertie !

Je pense qu'il n'y aurait qu'une voix pour les blâmer.

Mais cette voix s'élève-t-elle aujourd'hui pour appeler sur eux l'attention des Pouvoirs Publics ? Nullement.

Cependant bien des plaintes sont formulées en sourdine qui pourraient bien se faire entendre plus fortement un jour ou l'autre.

A-t-on considéré à quel travail d'esclave on astreint en ce moment tous les employés du Mouvement ?

S'est-on rendu compte que tous les étés, quand la campagne des céréales bat son plein, non seulement ils doivent fournir un travail intensif en pleine chaleur, mais suppléer encore à l'insuffisance du personnel que j'estime à 15 % en moins.

Cette insuffisance provient moins des congés accordés que de l'augmentation des trains dont il faut assurer le service et des maladies qui sont la conséquence du surmenage.

Vous me direz qu'il y a des décrets de l'Administration des Travaux Publics qui réglementent certaines dérogations.

Les employés sont tenus dans l'ignorance de ces décrets et leur application est le moindre des soucis de la Cie et des Travaux Publics.

Dans cette dernière administration, (je ne considère pas le Bône-Guelma comme une administration, mais comme une société d'exploitation avec un grand E) dès qu'approche l'été, les fonctionnaires n'ont souci que d'une seule chose ; faire leurs préparatifs très vite de profiter du congé long et régulier auquel ont droit tous les deux ans, bien entendu avec solde entière.

Il n'y a donc aucune comparaison à établir entre ces deux grands services Publics, l'un dépendant du Gouvernement, l'autre avant tout des intérêts d'un certain nombre d'actionnaires.

Je n'ai pas l'habitude et c'est mon tort de rentrer dans le détail des légitimes revendications des Cheminots dont je fais partie. Ce que je sais le mieux c'est que par suite de l'insuffisance du personnel qui se fait particulièrement sentir en été, ils ne peuvent ni avoir droit au repos légal, ni profiter des congés que la Compagnie leur accorde pourtant bien parcimonieusement.

Quant aux quelques mille francs de gratifications que le Conseil d'Administration accorde aux fins d'exercice, ils sont répartis, très inégalement d'ailleurs, parmi les employés supérieurs.

Je compte sur votre sollicitude à l'égard des cheminots pour donner à cette communication qui n'est pas une supplique, toute la publicité qu'elle mérite.

Un employé du Service du Mouvement.

QUESTIONS TUNISIENNES

LE RENCHÉRISSEMENT DE LA VIE

L'EXPORTATION DU BÉTAIL

Un Décret qui s'impose

Le renchérissement continu de la vie devient véritablement effrayant, et le problème de l'existence se pose douloureux pour les pauvres et même pour la classe aisée. Tel objet, telle denrée qui, il y a quelques années, valait un prix raisonnable ou même dérisoire, atteint aujourd'hui un prix d'une telle exorbitance que les

gens non fortunés ne songent même plus à en faire l'acquisition.

Cette situation préoccupe en France aussi bien la population que la presse et les parlementaires et elle est envisagée tant par les classes les plus dirigeantes que par celles les moins dirigées. Et cependant son acuité est loin d'atteindre le degré qu'elle a en notre désolée Régence, contrée bien plus pauvre et plus dénuée.

Au nombre des causes multiples qui ont amené ce malheureux résultat, il est de toute première nécessité d'envisager celle de l'exportation formidable du bétail tunisien entreprise par un demi-quartier de trusteurs cosmopolites.

Un colon de nos amis, M. C. C. a bien voulu nous fournir à ce sujet de précieuses indications que nous nous ferions faute de ne point faire connaître aux lecteurs de la « Petite Tunisie Socialiste » toujours la première à défendre les humbles et les déshérités.

L'exportation des bêtes de Tunisie se fait sur une grande échelle par un grand exportateur indigène pour le compte de deux de ses confrères italiens, à destination des troupes italiennes de Tripolitaine ; elle se fait encore par des Français qui dirigent leurs animaux sur l'île de Malte ou sur Marseille. Le nombre de ces individus est relativement peu élevé, mais ils sont secondés dans leur tâche par plusieurs courtiers ou rabatteurs qui parcourent le pays et raflent toutes les bêtes pour le compte de leurs patrons.

Les indigènes, imprévoyants comme toujours, cèdent leurs moutons, bœufs ou chameaux, contre de beaux douros, oubliant que quatre mois plus tard, ils seraient fortement embarrassés de pouvoir faire leurs labours, privés ainsi volontairement de leurs précieux collaborateurs à quatre pattes. Quant aux colons européens, ils préfèrent vendre des jeunes animaux, des veaux de lait, par exemple, à 150 fr. l'un que les élever pendant cinq ou six ans pour les céder à 200 francs environ.

Notre ami M. C. affirme qu'un des remèdes à cette situation serait de prendre un petit décret interdisant l'exportation de bestiaux de l'âge de 4 ans à celui de 8 ans ; c'est, selon lui, l'époque où ces animaux sont dans la plénitude de leur force et de leur reproduction. Avant ou après cet âge, il n'y aurait que demi-mal ; maintenant, pour les agriculteurs, ce n'est nullement une difficulté de reconnaître l'âge des bêtes ; un simple coup d'œil suffit.

Il est certain qu'un bon petit décret limitant ou même interdisant totalement (au besoin temporairement) l'exportation des bestiaux tunisiens, ferait grincer des dents ou jeter des cris de putois aux quelques sans-cœur qui s'enrichissent considérablement, non point seulement au détriment de la masse, mais encore au grand désavantage de la prospérité et de l'avenir du pays, dont l'essor se trouve ainsi paralysé.

Non point que nous ne soyons partisans résolus de la liberté du travail et de transactions commerciales, mais il est des limites que l'on ne doit point dépasser sous peine de tomber au crime civique. Sans être donc, et le moins du

OXYGÉNÉE CUSENIER

PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

DANS TOUS LES CAFÉS
EXIGER LA BOUTEILLE

A. BEMBARON, Agent
TUNIS. — 57, Rue de Naples, 57. — TUNIS

Clinique Vétérinaire
BONNENFANT, Ad^r
Boxes, Chenil, Pension pour
chevaux et chiens
Route de l'Ariana

Chaux Hydraulique & Ciment

Paul POTIN

DEPOT : rue de Turquie (au port)
BUREAU : 22, rue Es-Sadikia
Téléphone :
Tunis n° 197 Potinville n° 2 (réseau d'Hamam-Lif).

Vins, Eaux-de-Vie du Domaine de Potinville

F. BERNET

TUNIS — 23, Rue d'Italie, 23 — TUNIS

Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
Livraisons à Domicile

Imprimerie Typo-Lithographique

F. WEBER, Tunis

Exposition Universelle de Bruxelles 1910
CLASSE 8. — Lithographie-Gravure : Médaille d'Or
la plus haute récompense.

CLASSE 11. — Typographie : Médaille d'Or, la plus
haute récompense.

CLASSE 12. — Publications périodiques et de luxe :
Médaille d'Argent, attribuée à la Tunisie Illustrée.

M. WEBER a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, et en général tous les commerçants, qu'il est à même de fournir tous les genres d'imprimés en lithographie et gravure, et ce aux mêmes prix et conditions que les premières maisons de France.

MAISON DE PYROTECHNIE

Joseph PAONESSA, Artificier

Fournisseur de S. A. le Bey et la Ville de Tunis

Magasin de Vente 22 : Avenue Jules Ferry. — TUNIS

Torche en feux de couleurs pour retraites aux flambeaux — Spécialité de signaux pour la Marine et les Chemins de fer. — Méches de Sécurité pour Mines
Fabrique à Borgel, route de la Goulette
TELEPHONE 430

Société Générale de l'Afrique du Nord

Société anonyme — Capital 5.000.000 de Francs

Siège Social à TUNIS : 7, rue d'Alger

Agences à Sousse et à Sfax

Opérations de Bourse — Souscription sans frais aux émissions — Avances sur titres — Encaissements et compte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaies.

Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger

Les Placements Exceptionnels

5 o/o net d'impôt, sans courtage ou commission quelconque, constituent un placement exceptionnel. C'est le cas du

BON DE CAISSE

qui est délivré chaque jour, 15, rue d'Alger, par la Banque Franco-Tunisienne de Prêts mobiliers

CHAUSSURES FAURE

solides pour la marche et la campagne

CHAUSSURES FAURE

habillées pour soirées

CHAUSSURES FAURE

Pantoufles chaudes et élégantes, sabots galoches, chaussons

Chaussures FAURE

Dames, Messieurs, Fillettes, Garçonnettes
14, rue d'Italie, Tunis

MAISON A. MODIGLIANI

Fondée en 1868

AGENTS MARITIMES

Affrètements-Assurances Maritimes-Embarquements et Débarquements
Succursales : Bizerte-Sousse-Sfax

Adresse télégraphique : Maritime-Tunis Téléphone 74

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme — Capital 8.000.000 de Francs
Siège social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
SUCCURSALES : à BIZERTE, SOUSSE ET SFAX

Emission de Chèques et de Lettres de Crédit
CHANGE DE MONNAIES

Garde de titres et Objets précieux

Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions
entièrement versés

Agences de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde entier.

Dépôt à vue : 2 %

Dépôts à échéance fixe (de 1 an à 3 ans) : 3 %

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux dépôts la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.

Location de compartiments à partir de Cinq francs par mois.

GRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE

Société anonyme, Capital : 50 millions

SUCCURSALE DE TUNIS : 8, Rue Es-Sadikia

Agences à Sousse et Bizerte

Prêts hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.

Opérations de banque, Escomptes, Recouvrement.

Ordres de bourse, Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements Télégraphiques. Chèques et Lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Change de Monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéance fixe. Un an à 4 ans 3 o/o

Dépôts à Vue : Comptes chèques avec intérêts.

Le Monde

Compagnie Française d'Assurances à Primes Fixes
Contre l'INCENDIE et sur la VIE

SIÈGE SOCIAL : 16, Rue Le Peletier, 16 — PARIS

Capital et fonds de garantie : 90.000.000 de francs

VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes simples et combinées, Assurances à terme fixe, dotales et en cas de vie, Rentes viagères et nouvelles combinaisons très avantageuses.

INCENDIE. — Assurances d'immeubles, marchandises, mobiliers, fermes et récoltes. Assurances contre la foudre et l'explosion des appareils à vapeur. Contre le recours de propriétaires, locataires et voisins.

Les polices de la Compagnie LE MONDE sont agréées par le Crédit Foncier de France et par l'Etat français.

S'adresser pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général, Inspecteur de la Compagnie à Tunis, Passage de Paris (par l'Avenue de Paris).

Agences régionales : BIZERTE : M. A. Laballe - SOUSSE : M. A. Daninos - SFAX : M. Aurélio Darmon - BEJA : M. S. Enriquez - LE KEF : M. César Enriquez - MAHDIA : M. J. V. d'Elie Setbon - GABES : M. Is. Saada SOUK-EL-ARBA : M. Léon Hanoun - TABARKA : M. Soria.

LUMIÈRE LUX

Éclairage privé et public
par l'incandescence au pétrole
le plus économique qui existe

FRAIS DE CONSOMMATION
d'une lampe de 200 b. 0 f. 015 l'heure

— 800 0 f. 04 —
Lampes pour Hôtels, Châteaux,
Sanatorias, Garages, Ecuries, Remises, Salles de bal, Fêtes publiques, Caves, Terrasses, Parcs, Cours, Fermes, Chais, etc.

Darius Bonan

concessionnaire exclusif

pour la Tunisie, Tripoli et Malte

84, rue de Portugal

Téléph. 7 — Adres. télégraphique
UXARIS — Tunis

AGENCE DANA

9, Rue Es-Sadikia, 9 — TUNIS

Déménagements par cadres et voitures capitonnés à prix très réduits. — Formalités en douane. — Assurances maritimes — Embarquements et débarquements.

Avances sur marchandises. — Transports pour tous pays à forfait. — Garde meubles assurés. — Billets circulaires. Billets facultatifs et billets des Compagnies Maritimes, françaises et étrangères correspondants partout

Emballage de mobiliers, — Maison de confiance. — Entrepôts avenue de Londres prolongée ; 30, rue de Montpellier, et rue du Caire. — Téléphone 190.

Grande Distillerie Tunisienne

G. & E. LICARI
USINE À VAPEUR

Rue d'Espagne et Rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix - Vins en gros

Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI

Récompensées à plusieurs expositions et concours, Médailles d'Or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

L'AEROTOR

Moulin à vent en acier galvanisé

La plus haute récompense aux Expositions



Pour tous renseignements s'adresser chez
M. P. LECLERCQ et Cie
Avenue de Carthage - TUNIS

HUILES MINÉRALES

Huiles végétales industrielles — Huiles animales

Graisses consistantes

Brosserie, Articles de caves, Couleurs et vernis

Droguerie HABIS

Tunis - 94, rue de Portugal (ang. r. de Belgique)
Plantes médicinales — Produits chimiques. — Eaux minérales.

Compagnie Générale Transatlantique

SERVICES POSTAUX RAPIDES

Arrivées et Départ de la Semaines

ARRIVÉES

Dimanche à 4 h. du matin, service rapide de Marseille et Bizerte.
Mardi à 3 h. du soir, service rapide de Marseille.
Mercredi à 5 h. du matin, service rapide de Sfax et Sousse.
Vendredi à 9 h. du matin, service rapide de Malte.
Vendredi, 1 minute, service rapide de Marseille.
Samedi à 5 h. 30 du matin, service d'Alger, Bougie, Djidjelli, Bollo, Philippeville, Bône, La Calle, Tabarka et Bizerte.
Samedi à 5 h. 30 du matin, Service de Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire, par transbordement à Alger.

DÉPARTS

Dimanche à midi, Service direct pour Marseille.
Dimanche, à 2 h. du soir, service rapide, pour Sfax et Sousse.
Mercredi, à midi et demie, service rapide pour Bizerte et Marseille.
Mercredi, à 4 h. du soir, service rapide pour Malte.
Vendredi, à 1 h. du soir, service rapide pour Marseille.
Samedi, à 10 h. du matin, Service pour Bizerte, Tabarka, La Calle, Bône, Philippeville, Collo, Djidjelli, Bougie et Alger.
Samedi à 10 h. du matin, Service pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire par transbordement.
A B. — Un service direct de et pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire à lieu toutes les 5 semaines.

Pour tous renseignements, s'adresser à « l'Agence de la Compagnie Générale Transatlantique », 3, rue Es-Sadika, Tunis.

Cie de NAVIGATION MIXTE

Compagnie Touache. — Paquebots-Poste Français

AGENCE DE TUNIS

Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Sicile, la Tripolitaine et le Maroc

Transport de passagers, de dépêches et de marchandises

Arrivée de MARSEILLE, tous les dimanches à 10 h. s.
— à MARSEILLE, tous les mercredis, à 5 h. 15 matin.
— de PALERME, tous les mercredis à 4 h. m.
— de MARSEILLE, tous les vendredis, à 4 h. 15 matin.
— de la COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Méhdia, Monastir, Sousse) tous les samedis à 9 h. 30 du s.
— à MARSEILLE, tous les jeudis à 7 h. s.
Départ de TUNIS pour MARSEILLE, tous les lundis, à 3 h. s.
— de TUNIS pour PALERME, tous les lundis à 4 h. s.
— de PALERME pour TUNIS, tous les mardis à 3 h. s.
— de MARSEILLE pour TUNIS, LA COTE TUNISIENNE et TRIPOLI, tous les mercredis à midi.
— de TUNIS pour MARSEILLE, tous les mercredis 10 h. m.
— de MARSEILLE pour TUNIS, tous les mercredis à midi.
— de TUNIS pour LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Méhdia, Gabès, Djerba, Tripoli) tous les vendredis, à 8 h. soir.
— de MARSEILLE pour BIZERTE, TUNIS (facultatif).

Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerba Zarzis et les Bibans et retour par les mêmes escales (sauf modification.) La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, les tous points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.

Service réguliers de Tunis sur Alger-Oran-Rouen et Dunkerque.

La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passages de Tunis à Paris et retour.

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.

Les agents principaux : PEDELUPE Frères.

Boulangerie - Pâtisserie Anglaise et Viennoise

Téléphone 449

WAGNER & C^{ie} Téléphone 449

24, Rue d'Italie — TUNIS — Avenue de Paris, 8

PÂTISSERIE DE 1^{er} ORDRE — CONFISERIE FINE — CHOCOLATS
Fournitures pour Soirées, Baptêmes et Mariages
PAIN FRANÇAIS - PAIN VIENNOIS et ANGLAIS - PAIN DE MÉNAGE
Crème Chantilly de France

Service à Domicile — Expéditions dans toute la Régence

Succursale à SOUSSE, angle des rues Marché et Villedon

TUNISIA-PALACE

Hôtel de 1^{er} Ordre

TUNIS

Hôtel de 1^{er} Ordre

Lumière électrique

150 CHAMBRES ET SALONS

Lumière électrique

Le plus bel Hôtel du littoral africain - jardin d'hiver

SEUL HOTEL A TUNIS AVEC ASCENSEUR, TOUT CONFORT MODERNE

Petites Annonces

la ligne 0,25 la ligne

Les Petites annonces classées sont acceptées aux bureaux du journal le lundi avant quatre heures du soir. Elles doivent comporter au moins deux lignes soit cinquante centimes au minimum.

Demandes d'emplois

Excellent comptable, jolie écriture, bons certificats, bonnes références dem. empl. Journal.

Ouvrier agricole, connaissant spécialement le battage, de mande place, irait n'importe où. S'adresser Bar Goudal, rue Marcheschaux.

Les offres et demandes d'emplois sont acceptées gratuitement par le canal de l'Office du Travail.

Petite correspondance

Nous refusons systématiquement toute insertion de nature à choquer la pudeur de nos lecteurs.

Demandes de location

On désire louer jolie villa, Carthage ou environs. S. journal.

Demandes de capitaux

On demande 75.000 fr. pour construire grand immeuble sur avenue, Intérêts 7 o/o, durée du prêt dix ans. Journal.

Divers

On demande à céder participation dans importante affaire minière. Journal.

Leçons

Leçons d'arabe et d'anglais à domicile. Journal.

PUIITS
Ouverts et Couverts
Les pompes de tous systèmes, TRÈS ÉLÉVÉES, sont installées par le DESSUS DE PUIITS DE SÉCURITÉ en Élévation d'Eau à toutes profondeurs
Système L. JONET et C^{ie} à SAISON
LES RÉPARATIONS sont faites par 150 FRANCS
pour détails, voir prospectus de Catalogue
— ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS —

BENGALINE

PEINTURE

email perfectionnée

DÉPÔT :

Droguerie Nationale

Crèche Père et Fils

6, Rue d'Italie, 6

TUNIS

Représentant :

J.-C. BONICI

Rue d'Alger, 11

TUNIS

Les Livres Nouveaux

Viennent de paraître chez Bernard Grasset, éditeurs, 61, rue des Saints-Pères, Paris.

Au Maroc, par les Camps et par les Villes, par GUSTAVE BABIN. Prix... 3 50

Un livre vient de paraître qui nous apporte des documents exacts et abondants sur l'état du Maroc au moment où la France y établit enfin son protectorat.

Il s'est d'abord rendu dans la zone abandonnée aux Espagnols, à Larache et à El-Ksar. En des notes pittoresques et peu tendres pour nos bons amis d'outre-monts, il expose la situation plus que délicate des administrateurs espagnols vis-à-vis de leurs « coopérateurs français ».

Plus loin, dans les régions que nous entreprenons de pacifier et de civiliser, au cœur même du pays berbère, il a vu à l'œuvre nos soldats et auprès d'eux ces « askris » chérifiens qui ont si cruellement déçu ceux-là mêmes qui croyaient le mieux les connaître.

A Fez, enfin il s'est entretenu longtemps et en toute confiance avec le Sultan Mouley Abd el Hafid qu'il nous présente en une très vivante effigie sous un jour assez inattendu.

De près aussi, hélas ! il a pu voir le chaos administratif qui vient heureusement de prendre fin, les incompétences, tous le gâchis d'où sont sortis, à la terrible surprise du public français, incomplètement renseigné, les lamentables événements dont nous sommes encore tout frémissants, et dont peut-être le cycle n'est pas clos.

De son voyage de quatre mois au Maroc, par les Camps et par les Villes, M. Gustave Babin a rapporté le livre révélateur qu'il est indispensable de lire en ce moment pour pouvoir comprendre et discuter les événements d'aujourd'hui et de demain.

La puissance navale nécessaire, par le Contre-Amiral Darrieus, 1 brochure in-18 Jésus... 1 25

La France traverse une période décisive de son histoire. La faiblesse de sa natalité ne lui permet déjà plus d'assurer à ses armées l'égalité de nombre. La nécessité s'impose de maintenir l'équilibre des forces, par la conservation et la puissance navale.

Celle-ci est indispensable pour disputer à l'Allemagne, la maîtrise de la mer, pour conserver nos colonies, protéger notre commerce, garder les lignes de communication avec l'extérieur, pour nous opposer enfin, à une diversion possible de notre adversaire, sur nos côtes de l'Océan ou de la Manche.

Elle n'est pas moins utile pour la sauvegarde de nos intérêts essentiels dans la Méditerranée.

Le rapatriement d'une armée noire exige la possession indiscutée du bassin occidental du « Lac français ». La puissance navale peut seule nous la garantir.

La Renaissance de l'Orgueil Français, par Etienne Rey. 1 volume in-18 Jésus... 2 fr.

Collection des Etudes contemporaines. Mêmes éditeurs.

Dans la Renaissance de l'Orgueil Français M. Etienne Rey nous décrit ce lent renaissance nationale auquel assiste notre génération et qui s'est manifesté dans ces dernières années, par un véritable réveil de l'esprit patriotique ; l'auteur cherche les causes et les origines de cet esprit nouveau, il en analyse les différentes manifestations ; il montre comment les forces reconstituées de la nation viennent de se rencontrer et de se réunir le plus heureusement du monde dans cette résurrection de l'instinct national et de l'esprit public. Il indique la part que les différents partis ont eue dans la formation de cet idéal ; en un mot, il dresse comme le bilan moral de la France d'aujourd'hui.

Ce livre qui correspond aux préoccupations présentes de tout le pays est non seulement d'un intérêt actuel très vif, mais d'une utilité patriotique de premier ordre.

LA PETITE TUNISIE SOCIALISTE SE TROUVE EN FRANCE

A Paris : au Kiosque n° 16, Boulevard des Capucines, en face le Grand Café (qu'il ne faut pas confondre avec le Café de la Paix). Chez Mme Vauriot, Bibliothèque de la Gare P.-L.-M. (sous le buffet), et à l'Office Tunisien 2, rue Meyerbeer.

Dans les gares de : Marseille, Toulon, Nice, Monaco, Monte-Carlo, Lyon, Pérache, Avignon, Valence, Dijon, Aix-les-Bains, Vichy, etc., etc.

L'Annuaire des Mines de l'Algérie

par M. SCHIFFMACHER, Rédacteur Hors Cadres de l'Administration départementale algérienne, (1 fort volume, 24 x 15, 5 francs) annoncé il y a quelques temps déjà, paraîtra fin juin.

Le même auteur a publié en Septembre 1910, un premier ouvrage sur la situation minière du département de Constantine : « Les Richesses Minières du Département de Constantine », ouvrage subventionné par le Gouvernement général de l'Algérie et le département de Constantine et médaillé à l'exposition internationale de Bruxelles (1911).

« L'Annuaire des Mines de l'Algérie » est appelé à un succès plus grand encore puisqu'il s'occupe de la question minière de l'Algérie tout entière, départements d'Alger, de Constantine et d'Oran.

Table des Matières

L'« Annuaire » comprend :

- 1. Un examen général et détaillé de la situation minière de l'Algérie (mines, minières et carrières).
2. Pour chacun des trois départements algériens :
a) Une étude complète sur chaque concession de mines instituée.
b) Une étude complète sur chaque exploitation de phosphate de chaux.
c) Une notice sur les carrières.
d) La liste des concessions de mines.
e) La liste des permis de recherches de mines.
f) La liste des permis de recherche de phosphate de chaux.
g) La liste des permis de disposer de minerais.
3. La réglementation sur les mines, spéciale de l'Algérie.
4. Etude sur les phosphates de chaux algériens.
5. Règlements sur les phosphates de chaux.
6. Formalités à remplir pour l'obtention des concessions de mines, des amodiations des phosphates de chaux, des permis de mines et de phosphates de chaux et des permis de disposer de minerais.
7. Renseignements divers.
On peut dès à présent souscrire à l'ouvrage en s'adressant :

à M. L. SCHIFFMACHER, Directeur du journal le « Réveil de Souk-Ahras » à Souk-Ahras (Algérie).

La Direction des Magasins Généraux et Entrepôt réel de Tunis (Port) informe MM. les Colons que les tarifs de magasinage à appliquer, pendant la prochaine campagne aux céréales déposées dans ses magasins, sont particulièrement modérés.

L'administration, se chargeant de toutes les démarches, du transport de la gare de Tunis à l'entrepôt, des manipulations, des livraisons même au besoin, et enfin de l'avance des frais, évite tout souci aux clients qui n'ont plus à s'occuper que de l'expédition à la gare du point de départ.

Le warrantage assure, par la récupération d'une partie des fonds avancés pour les travaux, la possibilité d'attendre patiemment des cours rémunérateurs.

Les mêmes remarques s'appliquent d'ailleurs à toutes les marchandises déposées dans l'un quelconque des Entrepôts : libre, fictif ou réel des Magasins Généraux, sauf en ce qui concerne le warrantage des vins, suspendu pendant la période du 1 juin au 20 Novembre et celui de quelques rares marchandises rapidement périssables, qui est impossible en toute saison.

Compagnie des Ports de Tunis Sousse et Sfax

VENTE aux enchères publiques de terrains à bâtir situés au port de Sousse

Le Lundi vingt-deux Juillet mil neuf cent douze, à neuf heures du matin, il sera procédé dans les bureaux de la Compagnie des Ports (Terre-plein Nord du bassin de Sousse), devant M. le représentant de la Direction Générale des Travaux Publics et en présence du Délégué de la Compagnie des Ports, à la vente aux enchères publiques des parcelles numéros 29, 30 et 82 du plan de lotissement des terrains du Port de Sousse.

La contenance de ces parcelles varie de 424 à 500 m² et leur mise à prix de 15 à 17 francs.

Le plan de lotissement et les cahiers des charges contenant les clauses et conditions de la vente seront tenus à la disposition du Public dans les bureaux de la Compagnie des Ports à Tunis, Sousse et Sfax et au siège social, 61, rue de l'Arcade à Paris.

Pour reconnaître les lots : s'adresser au bureau de la Compagnie sur le terre-plein Nord du port de Sousse.

SPECTACLES & CONCERTS

Casino Municipal de Tunis (PALMARIUM) Bureau à 8 h. 15 Rideau à 8 h. 45 Les Cloches de Corneville Opéra-comique en 4 actes, de Clairville et Gabet, musique de Robert Planquette.

Interprété par : Mmes Germaine de Portes, J. Rondot, Sapho, Peletier, Berty, Margot, Herby, Gaby et MM. Delange, Bergniès, Wirth, Miral, Raymond. Mise en scène M. DELANGE. Chef d'orchestre M. P. FREMAUX

Prix des places : fauteuils première catégorie et places de loges 1 fr. 50 ; fauteuils 1 fr. ; entrées 0.50. LES CARTES DE FAVEUR SERONT RIGOREUSEMENT SUSPENDUES La représentation commencera à 8 h. 45 très précises.

Pavillon Municipal du Belvédère M. CH. AFRIGAN, directeur artistique. M. H. MAGNANI, CHEF D'ORCHESTRE

Bureaux 8 h. 30 Rideau 9 h. LES SPHINX, duettistes excentriques à transformations. DARIER, comique typique, de l'Alcazar de Paris. D'ARIANY'S, diseuse à voix, de Ba-Ta-Clan. PAULIES, diseur fantaisiste, du Concert Mayol.

Mlles SUZANNE ANDRE, MYRINE, JEAN-NETTE LEMIRE, ROSYLDA, LILY AIGLETTE. BELVE-CINEMA. - Changement tous les mardis et vendredis.

au Cinématographe Omnia-Palme RUE AMICAR

LE COLLIER DE LA DANSEUSE, scène dramatique policière (suite de Charley Colms), jouée par Mlle Christine Kerf ; MM. Wagne et Coquet. - LE CIRCUIT DE DIEPPE. - L'aéroplane de Foinard, comique. - BANDIT PAR AMOUR, scène comique jouée par Max Linder - Zigoto entre tard, comique. - ROSALIE FAIT DU SPIRITISME, scène comique. - LE GRAND PRIX DE PARIS. - Les beautés du Portugal, vue en couleurs - LA JOURNEE DES DRAGS A AUTEUIL. - Le dirigeable allemand « Schwaben » détruit à Dusseldorf.

THEATRE ROSSINI CINEMA NUNEZ

La célèbre tragédie postale de Gabriele d'Annunzio LA FILLE DE JORIE, film colorisé de la maison Amrosio, de genre - ANE PAS BÊTE comique - A LA VEHLE D'AUS-TERLITZ (Napoleon) - LA PARTIE D'ECHECS - UNE DETTE DE RECONNAISSANCE, comique ATTENTION ! ! ! - A partir de lundi 15 juillet, les tickets achetés les lundi, mardi et mercredi donnent droit à une réduction de 50 o/o, le jeudi de la même semaine.

Grand Casino de la Goulette Chef d'orchestre : G. CONTRONE GRANDE REPRESENTATION

Soirée à 8 h. 45 THE ROYAL'S JUVENILES

La troupe Halsey's n'est engagée que dans les grands Etablissements et dans les grands Casinos.

Débuts de : Mlle SOLANGE DEMAY, romancière et diseuse.

Succès de : Mlles SARGY, DALBERTY, etc. CINEMA NUNEZ. - Série de vues nouvelles HOTEL RESTAURANT - AMERICAN BAR Train après spectacle - Automobiles Menu du 15 juillet 1912. - Crème Esauie, Loup du golf, minière Soularde à la Stanley Beignets de Courgett s Filet piqué rôti, Salade Cassate à la Napolitaine. Dessert.

Le Courrier de la Presse Bureau de coupures de journaux français et étrangers, fondé en 1889, 21 Boulevard Montmartre, Paris 2°

GALLOIS & DEMOGEOT Adresse Télégr. Coupures-Paris Téléphone : 101-50

Argus de la Presse Fondé en 1879, le plus ancien bureau de coupures de journaux, l'« Argus » lit 12.000 journaux par jour, écrire 37, rue Bergère, Faubourg Montmartre, Paris. Adres. Tél. Achambure-Paris Téléphone : 102-62

Restaurant des Deux-Mondes CAMILLE, propriétaire 9, avenue de Carthage - Tunis Repas à la carte et à prix fixe. Pension 55 francs.

APPAREILS AUTOMATIQUES pour Cafés, Bars, Bureaux de Tabac LA CAILLE - LE TIGRE - LA COMÈTE - L'ELAN - LE PÈRE BIDART DES OU DOMINOS - ROULETTES - HORLOGES La Cie Caille, 12, Rue de la Chaussée-d'Antin. PARIS

L'HUMANITÉ

Directeur : Jean JAURÈS

'Le Socialisme' Journal-Revue hebdomadaire DIRECTEUR : JULES GUEDE

Bureaux : 3, rue de la Roquette, PARIS

Pavillon BEAU-SEJOUR Carthage Station Restaurant de 1er Ordre. - E. GIRAUD

L'Indicateur Tunisien Edition 1912, 1.740 pages, prix : francs Franco dans toute la Régence : 10 fr. 60. Extérieur : 11 fr. 35.

En vente à Tunis, 2, avenue de Paris 2, rue Meyerbeer.

INDUSTRIE FUNERAIRE Félix FISCHER Tunis 13, route de l'Ariana (en face le Cimetière Lire dans le prochain Numéro

Mesdames HEMAGÈNE TAILLEUR

Quelques Époques Dououreuses, Irrégularités, Retards, Suppressions, Seul produit scientifique Adopté par les Hôpitaux de France et de l'Étranger.

Préparé par TAILLEUR, pharmacien de 1re classe, Anc. Professeur à l'École de Médecine, Ex-Interne des Hôpitaux de Paris, Officier d'Académie.

La FLACON dans toutes les Pharmacies de France 2.25 P. e. mandat 2.25. Brochure explicative gratuite à demande adressée à P. TAILLEUR, pharmacien à FONTAINEBLEAU (S.-et-M.).

DÉPÔT PRINCIPAL A TUNIS : PHARMACIE FATTACIOLI, 7 AV. DE FRANCE.

Raymond VALENSI Ingénieur-architecte 22, Rue de Russie, 22 - TUNIS

Immeubles de rentes. - Constructions industrielles et rurales. Arrosage, distributions d'eau. Plans à forfait, Affaires, Projets

Restaurant du Japon C. FIORINI & C. FALORNI, Propriétaires 5, Rue de la Casbah

près la Place de la Bourse (au premier étage) TUNIS

Service à la Carte-Repas sur commande Vraie cuisine italienne

Spécialité des Ravioli et Cassate Vins fins de la Maison ROUFF, de Naples Vin de Piémont. - Vin du Chianti.

SALONS RSEERVES

J.A. BEMBARON 9, Rue Es-Sadikia - TUNIS

Pianos PLEYEL et BOISSELOT Vente Location à partir de 25 francs par mois

Locations de Pianos neufs à 15 francs par mois

Machine à écrire DACTYLE 300 francs avec facilité de paiement

VÊTEMENTS J. BELL 5, Rue d'Italie, TUNIS

MAISONS RECOMMANDÉES Grand dpôt de poterie, faïence, porcelaine, verrerie, de quincaillerie, lampisterie. Maison Martinez frères, 28, rue d'Italie, Tunis

Des Coloniales, gros, demi-gros et détail, dépôt de pommes de terre. A. MANCUSO, place de la gare Française.

Quincaillerie française, fournitures pour bâtiments, entrepreneurs, mines, articles agricoles. R. Jenny, 22, rue d'Algérie, Tunis.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie - G.-B. FRANCO 13, Sidi-Bou-Mendil, Tunis. - Télép. 450

Au Flamant Rose. - M. Blanc, naturaliste Rue Al-Djazira, 16, En face l'Hotel de Paris. Pelleterie, Fourrures. Prix modérés.

Droguerie de la Poste. - J. Attal. Juste en face l'horloge de la Poste. Produits de premier choix, Prix très réduits.

Pâtisserie, Confiserie - Maison Montelatecci, CHAMBON, successeur, Avenue Jules-Ferry, 53 et 55 - Five o'clock.

Gr. Café-Restaurant-Brasserie de Paris. - Bières Pousset.-Champagneules et Spatenbräu, J. Billiaut, propriétaire.

200 repas par jour, RESTAURANT du ROSBIF. Plats du jour, Repas à la carte et à prix fixe. Av. Jules-Ferry.

Pharmacie BLOCH 14, avenue de France et 2, rue Al-Djazira TUNIS

Léon Bloch Fils Pharmacien de 1re classe de l'Université de Montpellier Lauréat de l'École supérieure d'Alger Spécialités françaises et étrangères. - Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. - Service spécial d'expédition immédiate. Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, Agricoles et Industrielles. Téléphone N° 553

LA COTE DU SOLEIL Etablissement Thermal de Korboos GRAND HOTEL DES THERMES CERCLE DES ÉTRANGERS

La plus belle excursion des environs à 50 kilom. de Tunis, route de huit kilomètres en corniche sur le Golfe, en face Carthage. Service bi-Hebdomadaire par Automobiles Les départs ont lieu régulièrement le dimanche et le jeudi par automobiles. Service par chemin de fer et voiture. - Tous les jours départ de Tunis par chemin de fer (gare du Sud) à 7 h, du matin (voiture directe pour Soliman), arrivée à Soliman à 8 h. 20 (chemin de fer aller et retour, 1re classe 5.80 ; 2e 4.15 3.55). 2 Omnibus de l'Hotel des Termes aller fr. : aller et retour 3 fr.) On trouve également des omnibus à prix plus réduits à la gare de Soliman. Arrivée à Korboos à 10 h. (18 kil. Départ de Korboos à 3 h du soir, assurant la correspondance avec le train partant le Dimanche à 5 h, 10 et Tunis à 6 h. du soir.

P.-L.-M. La Compagnie délivre toute l'année des carnets individuels ou collectifs, de 1°, 2° et 3° classe pour effectuer, à prix réduits des voyages pouvant comporter des parcours sur les réseaux suivants : 1° Paris-Lyon-Méditerranée. Est, Etat, Midi, Nord, Orléans, Ouest, P.-L.-M., Algériennes, Est-Algérien Etat (lignes algériennes), Ouest-Algérien, Bône-Guelma, Sfax-Gafsa ; 2° sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie Générale Transatlantique ; par la Compagnie de Navigation Mixte (Compagnie Touache), ou par la Société générale de Transports maritimes à vapeur ; 3° sur les lignes maritimes des services par la Compagnie des Messageries maritimes. Ces voyages, dont les itinéraires sont établis à l'avance par les voyageurs eux-mêmes, doivent comporter, en même temps que des parcours français, soit ses parcours maritimes, et sur les réseaux algériens ou tunisiens, les parcours sur les réseaux français doivent être de 300 kilomètres au moins ou comptés pour 300 kilomètres. Les parcours maritimes doivent être effectués par les paquebots de l'une seulement des quatre Compagnies de navigation participantes ; ils peuvent cependant être effectués à la fois par les paquebots de la Compagnie des Messageries maritimes et par ceux de l'une quelconque des trois autres Compagnies de navigation. Validité. - Les carnets sont valables pendant 90 jours, à compter du jour du départ, ce jour non compris mais ils sont valables 120 jours, lorsqu'ils comportent des parcours sur les lignes des services par la Compagnie des Messageries maritimes. - Faculté de prolongation moyennant paiement d'un supplément.

Imprimerie spéciale de la Petite Tunisie Socialiste Le gérant : D. V. SCIALOM.

ABSINTHE SUPÉRIEURE Premier Fils

Agent général pour la Tunisie : AUG. DUCROS - Tunis

monde, ennemis de ces messieurs que nous ne connaissons pas, et à qui nous souhaitons même bonne chance dans leurs affaires, il nous semble que dans le cas qui nous préoccupe, l'intérêt général prime les intérêts privés, les droits du peuple ayant le pas sur celui des simples particuliers et une infime minorité ne doit point, par une rapacité coupable, réduire à la famine la grande majorité.

Cette question du renchérissement des vivres, et particulièrement celle de l'exportation à outrance du bétail, mériterait d'être traitée beaucoup plus amplement car elle dépasse le cadre d'un simple article de journal. C'est une question de la plus haute importance et le chorus de la presse tunisoise, à quelque parti qu'elle appartienne, vient démontrer son utilité générale. Nous avons tenu, nous aussi, à joindre notre voix à celle de nos confrères et apporter notre protestation à la clameur unanime.

Il est évident que le Gouvernement du Protectorat ne pourrait prendre ces jours-ci un décret prohibitif : l'absence de notre éminent Résident Général et des principaux chefs de service, l'absence actuelle de Son Altesse Naceur Bey, dont le voyage préoccupe l'Administration soucieuse d'en régler parfaitement les détails, laissera un certain répit aux exportateurs sans entrailles qui utiliseront ce court laps de temps pour s'acharner à empiler notre bétail sur les nombreux voiliers ou vapeurs qui le transporteront à ses diverses destinations.

Mais nous caressons l'espoir que vers la fin du mois, le Gouvernement tunisien étudie et applique des mesures qui, sans léser énormément les intérêts toutefois respectables des expéditionnaires (on a bien le droit de s'enrichir, que diable !... mais pas sur le ventre de ses concitoyens), laissera la faible ressource de pouvoir mastiquer, ne serait-ce qu'une fois par semaine, de bonne et saine viande.

Le bon Sully ne voulait-il pas que chaque paysan pût mettre au moins chaque dimanche « la poule au pot » ?...

J. VÉHEL.

AU PALAIS

Ne pas faire poser les justiciables est le commencement de la justice

Une circulaire récente du Garde des Sceaux recommande aux parquets, aux juges d'instruction, et aux Présidents de tribunaux, de ne convoquer que pour l'heure précise où l'on a besoin de leurs dépositions, les témoins et les parties aux procès.

Il semble que le Tribunal de Tunis a dû être oublié dans l'envoi de cette circulaire de laquelle ont parlé tous les journaux de France, si l'on en juge par la lettre suivante dont l'on nous demande l'insertion, et que nous reproduisons volontiers, le cas particulier de son auteur étant celui d'une quantité de plaideurs bénévoles :

Tunis, le 29 juin 1912.

A Monsieur le Président du Tribunal Civil de Tunis

J'ai l'honneur de vous exposer les faits qui suivent, en vous priant de bien vouloir donner à ma requête la suite rationnelle qu'elle comporte :

Par exploit de M^r Patel, huissier, j'ai été assigné pour le 29 juin 1912, à 10 heures du matin, à l'AUDIENCE de la 2^e chambre, pour comparution personnelle.

Je me rendis ce matin à huit heures au Tribunal. Ne connaissant pas beaucoup les aîtres et les usages du Palais, je demandai à un huissier, à des avocats, à un membre de la presse, et à beaucoup d'autres personnes, où je devais me mettre en attendant d'être appelé.

Tous me répondirent que c'était à la 3^e chambre, où se tenait à ce moment l'audience correctionnelle.

Devant témoins, JE NE BOUGEAI

PAS de la 3^e chambre, où j'étais bien en vue à la table de la presse, de 8 heures du matin jusqu'à 12 heures 1/2.

A ce moment-là, M. Dramard levant l'audience correctionnelle, je lui demandai comment il se faisait que, convoqué pour 10 heures, je n'avais pas encore été appelé.

Il me répondit que le « tribunal était autrement composé », et que je serais convoqué pour une audience ultérieure.

Or quelle n'a pas été ma surprise d'apprendre que Monsieur Vilatte, statuant en chambre de conseil, avait dressé à mon encontre un procès-verbal de non comparution !

Vous concevrez fort bien, M. le Président que convoqué à l'audience, et m'y étant tenu en permanence quatre heures et demie d'horloge, je ne pouvais deviner que la justice devait statuer en chambre de Conseil. Même en ce dernier cas, l'on aurait pu et dû, me semble-t-il logiquement, me faire appeler là où j'étais fort bien visible, au banc de la Presse de la 3^e chambre.

En tout état de cause, ma comparution personnelle était nécessitée par un fait excessivement grave : dénégation de signature pouvant d'aggraver d'une instance pénale de faux et usage de faux.

Dans ces conditions, il me semble que le procès-verbal, s'il existait réellement, devrait être purement et simplement annulé, et ma comparution personnelle ordonnée à nouveau et signifiée par voie de procédure, en spécifiant cette fois le local précis où je devrais me rendre, afin de faire valoir mes moyens.

Daignez agréer etc.

A la louange du Président Dumas, il conviendrait d'ajouter que l'auteur de cette lettre a obtenu satisfaction, en ce sens que le procès-verbal de non comparution a été annulé, et que l'affaire a été renvoyée après vacances.

POUR LA PROPAGANDE

La « Mutualité Ouvrière » de Tunis. — Beau programme et vastes projets — Une excellente idée. — Une après-Midi de propagande altruiste — Discours enflammés et souffle généreux — Espoir d'un avenir plein de promesses.

L'Association la « Mutualité Ouvrière de Tunis », dont nous avons salué dans ces colonnes avec joie la venue au monde et dont nous avons suivi avec amour la croissance rapide et l'évolution régulière et constante, avait eu ces jours derniers, une idée heureuse, lisons-nous dans l'« Algérie », la nouvelle revue par laquelle notre excellent confrère M. Th. Courgeau a remplacé la « Mutualité Algérienne, Tunisienne et Marocaine ».

Ses statuts comportant, en effet en dehors de son but strict d'assistance et de secours, l'éducation populaire par des causeries et conférences, des visites industrielles et des excursions, etc., elle avait jugé opportun d'organiser une vaste meeting de propagande mutualiste.

Le dimanche de Pentecôte, dans le large préau couvert donnant sur la grande cour plantée d'arbres de l'École des filles de la rue El-Mechnaka, obligamment mise à la disposition de l'Association par la distinguée directrice Mlle Scali, une affluente nombreuse et choisie avait tenu à assister à cette manifestation de solidarité.

Pendant toute l'après-midi et jusqu'à la tombée de la nuit, c'est-à-dire durant environ cinq heures, le public, venant, assistait à une partie du programme, se retirait pour revenir de rechef, en un mot le Comité avait eu la bonne pensée de permettre à tous et à chacun de pouvoir venir en dehors de ses occupations, avant ou après ses distractions, etc, afin que tout le monde fût de la partie.

A trois heures s'ouvrit la séance et après l'inscription de plusieurs orateurs, le dévoué secrétaire, M. Sauveur Zeitoun, donna lecture des procès-verbaux des deux assemblées générales précédentes, ainsi que d'une belle lettre de l'apôtre de la Mutualité en Tunisie, M. Ferdinand Huard, s'excusant par suite de départ, de ne pouvoir assister à la dite réunion.

Ensuite M. Isaac Lévy, président-fondateur de l'œuvre, dont l'éloge n'est plus à faire, se lève et prononce un discours d'une belle envolée généreuse qui provoque à plusieurs reprises les applaudissements de l'auditoire empoigné ; M. Lévy dit son rêve et ses espoirs, ses efforts et ceux de ses collaborateurs d'une vigoureuse association englobant dans ses rangs toute la population laborieuse tunisoise, groupés dans un seul et même

faisceau d'énergie vaillante et de dévouement infatigable. Il remercie ses auditeurs d'être venus si nombreux, prouvant ainsi incontestablement en quelle haute estime est tenue à Tunis « la Mutualité Ouvrière », parce que celle-ci sait tenir à l'écart toutes les questions épineuses de personnalités ou de politique pour se consacrer uniquement au relèvement moral et matériel de la masse prolétarienne. Il donne le compte rendu moral de l'œuvre et ce que celle-ci a fait, il montre ce qu'elle peut et va faire démontrant ainsi qu'elle est appelée au plus grand avenir et même il ajoute qu'elle est destinée, par la force des choses, à absorber toutes les petites sociétés à tendances semblables qui végètent çà et là à Tunis. Cette phrase est vigoureusement applaudie.

Il serait trop long d'analyser toutes les belles choses qui furent dites par M. Lévy.

Après lui prennent successivement la parole MM. Victor Attal, trésorier, pour le compte rendu financier de l'œuvre. Jacques Taieb, au nom des ouvriers, Jacques Sfez, au nom des agriculteurs, Léon Scemama au nom de la Presse, représentée encore par M. J. Véhel, J. C. Gannouna, et le signataire de cet article.

Après une courte suspension, la séance est reprise et l'on voit paraître à la tribune une gracieuse enfant, Mlle Emma Lévy fille du président, portant un large ruban tricolore, qui vient déclamer une « Ode à la mutualité » dont l'auteur est notre ami Véhel. Ensuite la parole est donnée à M. Jacob Scemama qui fait une belle conférence sur l'idée de Mutualité.

Des acclamations enthousiastes ont salué M. Scemama et Mlle Lévy.

MM. Félix Berreby et J. Scemama ont pris ensuite la parole en arabe pour propager les principes mutualistes dans la partie indigène de l'auditoire qui n'entend point notre langue. Plusieurs autres orateurs, dont le nom nous échappa sont venus dire enfin leur foi dans l'idée de la fraternité humaine et dans l'avenir de la Société qui avait organisé cette belle fête.

A plusieurs reprises des groupes photographiques et des vues de la salle sont pris par l'artiste réputé qu'est M. Sadoun. Des fillettes et des garçonnets circulent dans la salle distribuant aux spectateurs de nombreuses brochures et publications mutualistes, des imprimés de propagande édités par la Société, ainsi que des exemplaires de la « Petite Tunisie Socialiste » et de l'« Algérie » que nous avons fait parvenir au Comité.

N'oublions pas de dire que les divers locaux ont vu lieu cette fête ont été complétement décorés et paroisés de fleurs de palmes et de drapeaux par les soins de M. Pullicino. De superbes pancartes où étaient inscrites des devises mutualistes ornaient les murs, et les regards des spectateurs s'arrêtaient sur ces phrases ardentes de saine solidarité.

Un grand nombre de personnes avaient signé leur bulletin d'adhésion à l'œuvre quand ils avaient vu quelle envergure elle avait pris et ce dont elle était capable. Le but du comité était donc atteint, cette assemblée générale étant destinée surtout à lui attirer de nouvelles adhésions et à propager l'idée d'association.

Quant à nous, qui avons assisté avec plaisir à cette forme nouvelle et inédite de propagande de la cause qui nous est chère, qui avons vibré avec les orateurs aux accents émus et passionnés, nous ne pouvons qu'applaudir sans réserve à la pensée des organisateurs.

Une fête morale, une fête de la pensée mutualiste, durant toute une après-midi d'un dimanche pour permettre à tout le monde de venir, une conférence intéressante, la mutualité chantée en beaux vers et glorifiée en de belles harangues, une active publicité par la presse et par affiches, une ample distribution de publications altruistes, voilà ce qui constitue une propagande digne de toutes les louanges, une propagande moderne et que nous nous devons de signaler à tous nos lecteurs pour les inciter à imiter cet exemple.

Je n'ai rien dit dans ces lignes de l'œuvre de la « Mutualité Ouvrière » elle-même, me contentant de résumer seulement la réunion plénière du 26 mai. Jamais il ne nous a été donné de nous sentir si émus, en voyant cette belle entente cordiale qui règne entre la population ouvrière de notre ville.

Je voudrais m'étendre davantage sur cette manifestation mutualiste, mais la place me manque et aussi... le talent. Je ne puis que m'écrier de toutes les fibres de mon être :

« Marche, chers amis de la Mutualité Ouvrière ! Continuez sans relâche dans la belle voie que vous vous êtes tracée. Votre œuvre superbe croîtra et embellira sous votre égide efficace. Multipliez les bienfaits de votre association, et donnez-nous souvent l'occasion de vous applaudir et d'acclamer l'idée qui nous unit à travers les frontières et les diversités d'origine, et qui régènera l'humanité en nous rapprochant chaque jour, de Cité Future de nos visions !!! »

M. SITBON

La Mutualité Ouvrière

Cette importante association de secours et d'éducation vient de nommer à l'unanimité notre excellent collaborateur M. J. Véhel, Vice-Président d'Honneur, en raison des services éminents qu'il a rendu à cette œuvre et de l'intérêt constant qu'il lui porte.

Nous adressons nos plus affectueuses félicitations à notre collaborateur pour cette distinction qui honore également la « Mutualité Ouvrière », puisqu'elle démontre que cette dernière sait reconnaître hautement les services qu'on lui rend.

ENVOIS DE L'INTÉRIEUR

MATEUR

Abus. — Le Cheikh de Mateur oblige chaque soir 8 à 10 des habitants à faire la garde toute une nuit ou à payer 0,60 chacun. Il choisit son gibier parmi les gens pauvres et les ouvriers.

Pourquoi pas dans la classe riche ? Pourquoi le gouverneur tolère-t-il cet abus et ne supprimerait-il pas complètement ce service ? Comment ? une ville qui paie régulièrement ses impôts doit faire assurer sa police par dessus le marché ?

Hygiène. — Nous revenons à la même question et nous prions le Gouvernement de faire cesser un état de choses déplorable.

Réellement il y a un danger public ; les saletés susceptibles d'attirer les épidémies les plus dangereuses. Des petits ruisseaux de vidange circulent à ciel ouvert dans les dits quartiers et répandant une odeur nauséabonde. Les passants sont obligés de s'écarter pour passer. A qui sert la police ? Le service de la voirie ? On jugerait être à Mateur loin de toute civilisation à six mois de marche de la ville de Tunis.

MAXULA-RADES

Doléances. — Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur et cher Rédacteur en Chef

C'est du coquet village de Radès que vous devriez vous occuper de temps à autre dans la « Petite Tunisie ». L'abandon complet et l'incurie le réduiront bientôt à un amas de ruines ; manque de bornes fontaines ; population asséchée, arbres dépérissants, chemin mal entretenu, plage oubliée malgré ses avantages naturels, etc.

Une petite visite sur place vous permettrait de vous en rendre compte.

En vous intéressant un peu à cette localité vous rendrez service à toute la population dont la plus importante partie est composée de fonctionnaires n'osant pas réclamer ; et à tous ceux qui ont à Radès de gros ou de faibles intérêts qu'ils voient périr de jour en jour. (Signé) : Victor TIMSI AIXIÉ.

Crock-Notes

«O»

Au Conseil de Guerre

Trois affaires intéressantes seront jugées par le Conseil de Guerre le 26 juillet.

A cette audience sera appelé le procès concernant le nommé Féron, ce joyeux qui a poignardé, son camarade su cours d'une traversée à bord de la « Ville-de-Madrid ».

Le cas de ce tireur qui avait cambriclé la caisse de Mme Lacassagne, cantinière à la Goulette sera examiné également le 26 juillet.

Le retour du Bey

Nous apprenons que la population de la Marsa s'apprête à organiser une grande fête en l'honneur du retour de S. A. le Bey.

Un comité aurait été désigné pour arrêter le programme et prendre les dispositions.

Naissance

Madame et Monsieur Albert Hadida, de l'Imprimerie de la Presse, nous ont fait part de la naissance de leur fils René-Nino, dont la soirée de baptême a eu lieu le lundi 8 juillet, la Circoncision le mardi 9 à la Goulette.

Nos compliments aux parents et nos vœux au petit Nino.

Dans la presse

Paraîtra prochainement « l'Echo des Mines tunisiennes » sous la direction de M. P. Magneur, ex rédacteur en chef de la « Tunisie Minière ».

Les écoles indigènes

Il a été ouvert en Tunisie, depuis le 1^{er} janvier 1912, 19 écoles indigènes comprenant 39 classes.

Il a été ouvert 12 classes nouvelles dans 9 écoles existant déjà.

Au total, depuis le 1^{er} janvier 1911, 47 classes réparties en 28 écoles, dont 19 sont des créations nouvelles.

Le budget de 1912 présente une légère

augmentation (1.254 francs) pour l'extension des cours d'arabe.

L'école supérieure d'arabe comprend onze cours fréquentés par 400 auditeurs. Les cours du soir pour adultes, institués depuis deux ans, sont très en faveur auprès de la population indigène. Le crédit a dû être porté de 6.500 francs en 1911 à 15.000 francs en 1912. Ces cours sont actuellement au nombre de 41, où se pressent 1.500 auditeurs dont 850 musulmans. Ils ont eu lieu non seulement à Tunis, mais à Ferryville, au Kef à Kairouan Kelibia, Sousse et Sfax.

Le service de l'enseignement professionnel indigène (matériel) a vu aussi sa dotation portée de 31.500 francs à 40.000 francs.

Ce service qui ne date que deux ans à peine, a pris rapidement une grande activité.

Le crédit pour le relèvement des arts indigènes (tapis, céramique, broderie, menuiserie, d'art) a été porté de 6.000 à 10.000 francs.

Quatorze mâts pour un navire

Un navire dont le port de Tunis a reçu la visite et qui sort d'un chantier de construction d'Angleterre, est destiné, croit-on, à révolutionner l'art de la navigation commerciale, pour une raison dont on appréciera aisément la valeur : il met « trente heures » pour faire le travail qui prendrait « quinze jours » à un autre navire.

Il a quatorze mâts, qui ne reçoivent de la toile qu'exceptionnellement. Chacun d'eux est muni de deux mâts de charge, sauf les deux mâts de l'avant et les deux de l'arrière, qu'il n'en portent qu'un seul. C'est donc un total de 24 mâts de charge, qui peuvent fonctionner ensemble.

Ce navire n'a ni faux-pont ni entrepont ; l'intérieur est divisé en 12 cales, séparées chacune en deux compartiments ce qui fait autant de soutes que de mâts de charge : chacun de ceux-ci doit décharger la 2^e partie de la cargaison. C'est grâce à cette ingénieuse disposition qu'il peut débarquer son chargement aussi rapidement, avantage qui se traduit par des profits considérables pour l'armateur.

Ce cargo est destiné à transporter les minerais.

Ses dimensions sont de 147 mètres de longueur, sur 30^m, 50 de largeur ; il peut prendre 10.300 tonnes de marchandises et filer 10 nœud et demi.

La grève des inscrits et les Magasins Généraux

Au moment où la grève des inscrits maritimes s'annonce comme devant durer assez longtemps, la direction des Magasins Généraux de Tunis (Port), rappelle à MM. les colons et négociants qu'ils ont intérêt, pour s'éviter tout souci, en attendant que les relations avec la Métropole soient rétablies, à déposer leurs marchandises en souffrance ou autres aux Magasins Généraux où ils bénéficieront d'un tarif des plus modérés et où l'on s'occupera de toutes les démarches à faire pour assurer l'embarquement en temps voulu.

Pour tous renseignements s'adresser à la direction avenue de la République (Port).

Au B. G.

M. le Directeur Général des Travaux Publics de la Régence de Tunis ayant, par décision du 17 Juin 1912, homologué la proposition relative à l'affiche du 14 Mai 1912, la Compagnie a mis en application, à partir du 5 Juillet 1912, les dispositions ayant fait l'objet de cette proposition, relative aux conditions d'utilisation des itinéraires allongés que les voyageurs peuvent être autorisés à suivre dans certains cas entre deux gares reliées par deux ou plusieurs itinéraires.

La Compagnie vient de soumettre à l'homologation de M. le Directeur général des Travaux Publics de la Régence de Tunis une proposition tendant à la prorogation pendant une période d'une année, à partir du 5 août 1912, des dispositions faisant l'objet des Annexes temporaires n^o 1 aux tarifs spéciaux G. V. n^o 1 bis et 2 bis (billets simples et d'aller et retour à prix exceptionnels, en 3^e classe, pour certains parcours de la ligne de Sousse à Mahdia).

La Compagnie des Chemins de Fer de Bône-Guelma et prolongements a l'honneur de porter à la connaissance du Public que suivant autorisation de M. le Directeur Général des Travaux Publics de la Régence en date du 6 juillet courant, elle supprimera à partir de ce jour et jusqu'à la reprise du service normal des courriers maritimes pour lesquels ils ont été créés, les trains paquebots hebdomadaires (1) 13 (samedi), de Bizerte à Tunis, (départ de Bizerte à 20 h. 46), et (1) 14 (mercredi), de Tunis à Bizerte, (départ de Tunis à 20 h.)

Le premier train supprimé est le train paquebot du mercredi 10 juillet.